



11 jours

Un Safari dans tous ses états

Prenez un robuste appareil photo et suivez-nous vers les **plus beaux sites du pays**, au premier rang desquels la fameuse réserve de Pendjari. Dans cette vaste zone de savanes du nord du pays vit une **riche population de lions, buffles, éléphants, antilopes, hippopotames**, etc.

Sont également à notre programme la Route des esclaves de Ouidah, les chutes de Kota, le pays Somba, Dassa-Zoumé et ses 41 collines, nombre de marchés hauts en couleurs, ... et bien sûr de **riches rencontres avec la population**.

Durant 11 jours, les amoureux de la nature et les passionnés d'Afrique auront leur lot d'aventures avec notre boucle safari. Car ici, il s'agira de **partir à la recherche du Bénin authentique** : religion Vodoun, époustouflants paysages naturels, **communautés tribales**, berceau de **l'esclavagisme**, etc. Ce qui nous attend : des paysages naturels et historiques d'exception à capturer avec notre objectif.

Points forts :

- **safari photo** au milieu des animaux de la réserve de Pendjari
- visite des villes incontournables du Bénin : Ouidah, Dassa-Zoumé, Djougou et Abomey
- découverte en pirogue de la cité lacustre de Ganvié
- les cascades de Tanougou et de **Kota**
- introduction aux rites vodoun au marché des fétiches de **Dassa-Zoume**
- rencontre avec les « **tata somba** » de Boukoumbe

Safari en Jeep

Culture

Aventure, exploration et expédition

Photographie

Artisanat et vie locale

Difficulté: ●●●○○ 3/5

Confort: ●●●●○ 4/5

Tarif par personne pour ce voyage privatisé pour moi et mes amis / ma famille

Participant(s)	1 - 2	3 - 4	5 - 6	7 - 9	10 - 20
Prix par personne	1,400 €	1,350 €	1,290 €	1,200 €	1,100 €

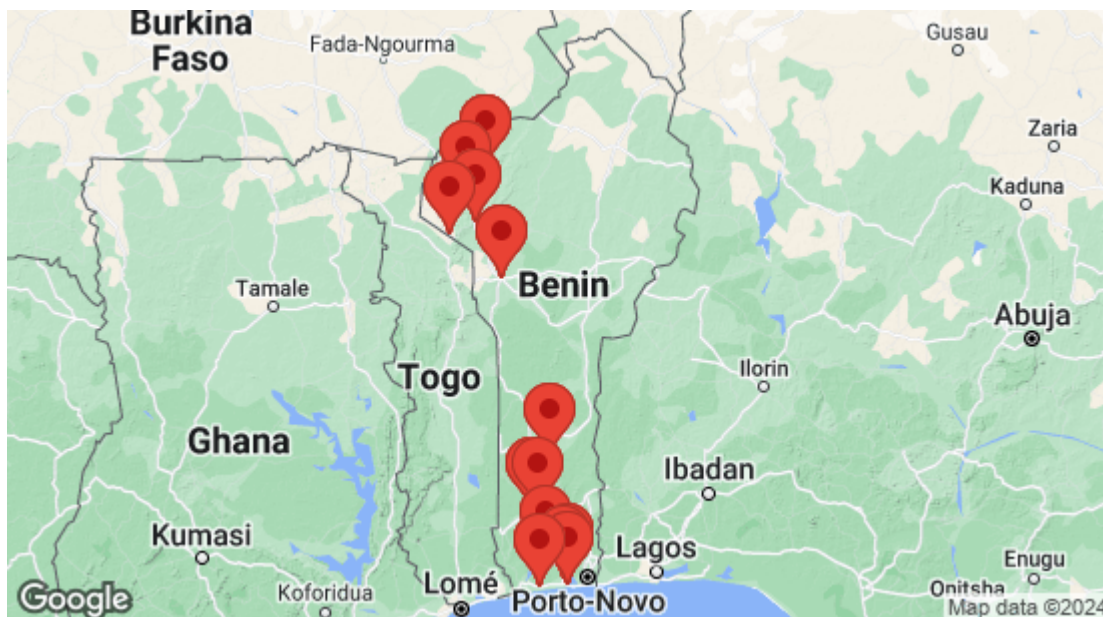
Inclus

- ✓ L'hébergement
- ✓ Les services d'un guide coordinateur francophone
- ✓ Les transports pendant l'ensemble du séjour (chauffeur et essence inclus), notamment dans le parc de Pendjari
- ✓ Les activités mentionnées
- ✓ Les entrées de site

Non inclus

- ✗ L'aérien
- ✗ Les frais de visa
- ✗ L'assurance
- ✗ Les repas et boissons
- ✗ Les pourboires et dépenses personnelles
- ✗ Les extras

Itinéraire



Jour 1: Bienvenue au Bénin

Jour 2: De Cotonou à Tanguieta

Jour 3: Cap vers Pendjari

Jour 4: Au coeur du parc de Pendjari

Jour 5: Vers le pays Somba

Jour 6: Le village de Taneka-Koko

Jour 7: Retour vers le sud

Jour 8: A la découverte d'Abomey

Jour 9: Ouidah et la Route des esclaves

Jour 10: La cité lacustre de Ganvié

Jour 11: Bon voyage !

Jour 1 : Bienvenue au Bénin



Nous sommes accueillis à l'aéroport de Cotonou puis transférés à notre hôtel.

Reste de la journée libre

Emplacements

 Cotonou

Jour 2 : De Cotonou à Tanguieta



Nous partons très tôt ce matin de Cotonou pour rejoindre le **nord du Bénin**. Une longue journée de route ponctuée de nombreux arrêts et visites.

Notre pause-déjeuner à lieu à Dassa-Zoume. Cette dernière a été rendue célèbre par ses 41 collines granitiques et sa grotte « Notre – Dame d’Arigbo ». La beauté de la nature environnante nous laisse sans voix.

Nous arrivons en fin de soirée à Tanguieta et nous installons sans tarder à notre hôtel pour nous reposer.

Emplacements

📍 Cotonou

🚗 640km - ⌚ 12h

📍 Tanguieta

Jour 3 : Cap vers Pendjari



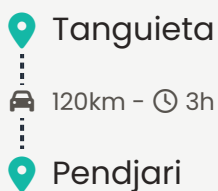
Aujourd'hui nous allons pénétrer dans le parc de Pendjari. Après une quarantaine de kilomètres en lisière du parc, nous nous arrêtons à **Batia**, entrée de la réserve où nous devons remplir les diverses formalités exigées..

Une fois les formalités remplies, nous nous engageons sur une piste en latérite qui en 78 km nous mène à l'**Hôtel Pedjari**, au nord du parc. Nous apercevons sur la route **babouins** et **antilopes**, voire, si nous sommes chanceux, des **éléphants**.

Après une brève pause à notre hôtel notre guide nous emmène en pleine brousse à la recherche des **antilopes**, **éléphants**, **buffles**, **lions** et autres **hippopotames** qui peuplent les lieux.

Nuit à l'hôtel au cœur de la réserve.

Emplacements




Jour 4 : Au coeur du parc de Pendjari



Dès la première rosée du matin, nous savons que notre journée s'annonce passionnante. Nous petit-déjeunons puis partons pour une **journée de safari photo**. Le paysage qui défile sous nos yeux est magnifique : allant de la savane herbeuse aux forêts et aux limpides rivières. On nous explique que le capital faunistique de la réserve est riche et varié mais tend à être menacé par la chasse sportive.

Emplacements

 Pendjari

Jour 5 : Vers le pays Somba








Nous quittons le parc et sur la route de @Boukoumbe](boukoumbe) faisons une halte à **Tanougou**. Ce petit éco-village est connu pour ses **magnifiques cascades*. Nous nous rafraîchissons dans ce cadre idyllique et faisons une petite marche vers un village peulh situé dans les collines.

Nous poursuivons notre route vers Boukoumbe où nous allons à la rencontre de **peuple Otamari**. Cette communauté se distingue par ses « **tata somba** » : des maisons fortifiées à l'allure atypique, entourées de potagers et de pépinières à tabac.

Nous faisons un crochet par le village écologique de Kossoucoingou connu pour ses grands baobabs creux, avant de prendre la route de Natitingou où nous passons la nuit.

Emplacements

-  Pendjari
-  180km - ⌚ 4h
-  Boukoumbe
-  50km - ⌚ 1h 10m
-  Natitingou

Jour 6 : Le village de Taneka-Koko



Nous poursuivons notre route vers Djougou. En chemin, nous nous arrêtons prendre un bain dans la magnifique piscine naturelle des chutes de Kota.

Nous partons visiter la région de Tanéka-Koko, habitée par des **chasseurs animistes** qui vivent de la culture du mil. Dans le camping des Yaka vit une ethnie animiste isolée du vent de l'islamisation de la région. Ils subissent de **spectaculaires rites d'initiation de circoncision masculine**. Nous parlons avec des **sorciers gardiens de la tradition** pour vivre et s'approcher de leur culture basée sur le **culte des morts**.

Nuit en auberge à Djougou.

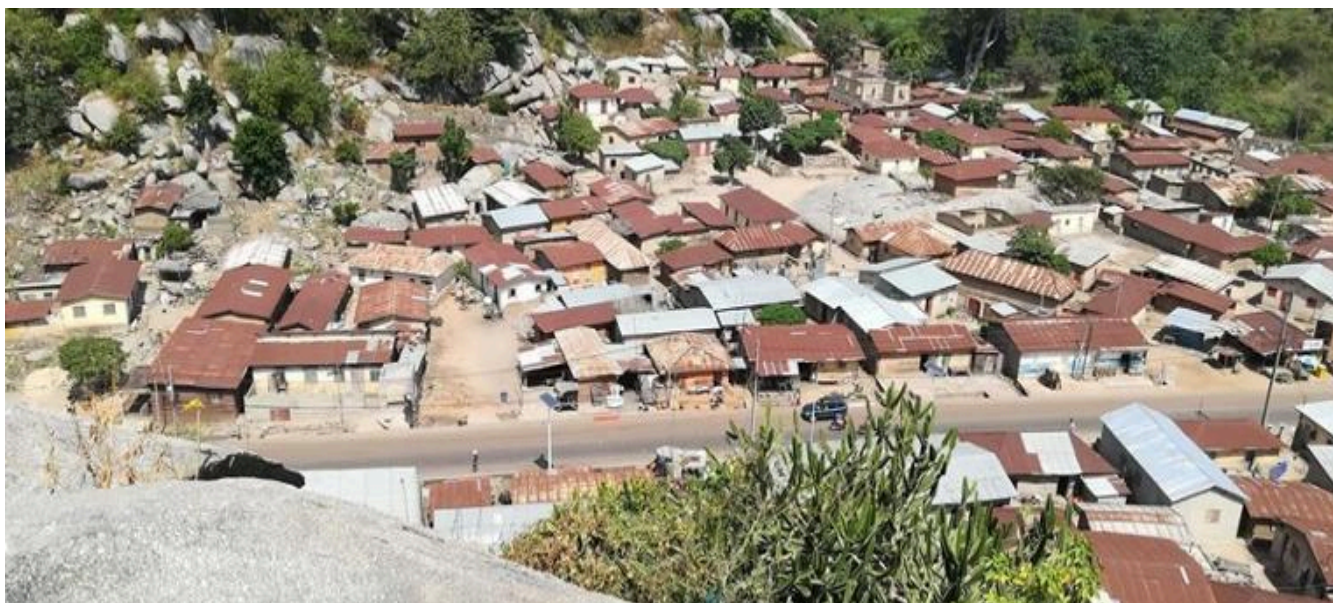
Emplacements

📍 Natitingou

🚗 80km - 🕒 1h

📍 Djougou

Jour 7 : Retour vers le sud










Cap est mis ce matin sur la ville de Dassa-Zoumé. D'impressionnantes collines rocheuses entourent la ville formant un **amphithéâtre naturel de grande beauté**.

Après une visite de courtoisie au maire de la ville, nous poursuivons notre voyage vers le sud et rejoignons Bohicon, où nous découvrons les **maisons souterraines d'Angoinginto** et le fascinant **marché de fétiches**.

Nuit en auberge dans la ville voisine d'Abomey.

Emplacements

-  Djougou
-  270km - ⌚ 5h
-  Dassa-Zoume
-  65km - ⌚ 1h 10m
-  Bohicon
-  10km - ⌚ 20m
-  Abomey

Jour 8 : A la découverte d'Abomey








Nous partons à la découverte du **royaume d'Abomey**. Ancienne capitale du Dahomey, la ville d'Abomey abrite les palais royaux des anciens rois. Fondée au 16ème siècle, Abomey abrite le musée qui conserve les anciens objets royaux, les parures et trésors de l'ancien royaume. Les lieux furent abandonnés suite à la défaite du **roi Behanzin** face aux colons français. Plus tard, ces castels ont été rénovés par **l'Unesco** et sont devenus des musées historiques.

Notre périple vers la côte sud nous mène à Allada, encore appelée Adanhounsa, au cœur du **pays aizo**. Arrivés dans cette ville nous marquons un arrêt au pied de la statue du **Général Toussaint Louverture**, originaire de la ville et chef de file de la **révolte conduisant à l'indépendance d'Haïti**.

Continuation vers la ville historique de Ouidah et nuit dans un hôtel au bord de la plage.

Emplacements

-  Abomey
-  80km - ⌚ 1h 30m
-  Allada
-  40km - ⌚ 40m
-  Ouidah

Jour 9 : Ouidah et la Route des esclaves






Nous consacrons la journée à de **longues heures de flânerie** dans cette ville historique et commençons par le temple des Pythons. Celui-ci se trouve en face la **Basilique de l'Immaculée-Conception**, la cathédrale de la cité, avec laquelle il forme un **contraste saisissant**.

La Route des esclaves demeure un circuit immanquable à Ouidah. Nous arpentons plusieurs kilomètres de plage pour retracer une à une les 5 étapes de ce sentier, **symbole de la traite négrière au Bénin**.

Nous terminons notre visite de la ville par une petite halte à la **fondation Zinsou** pour admirer l'**art contemporain d'Afrique**.

Court transfert vers Abomey-Calavi où nous passons la nuit.

Emplacements

-  Ouidah
-  40km - ⌚ 50m
-  Abomey-Calavi

Jour 10 : La cité lacustre de Ganvié



Avant de prendre notre vol retour, nous nous dirigeons d'abord vers Ganvié. Ce village est implanté au milieu du **lac Nokoué** et est habité depuis 1770 par les Toffin, une tribu qui fuyait les conflits inter-ethnies et les vices de l'esclavagisme. Le spectacle qui défile sous nos yeux est exceptionnel : son marché flottant aux mille couleurs et aux mille senteurs, et ses maisons de bambous et de pailles sur pilotis.

Emplacements

📍 Abomey-Calavi

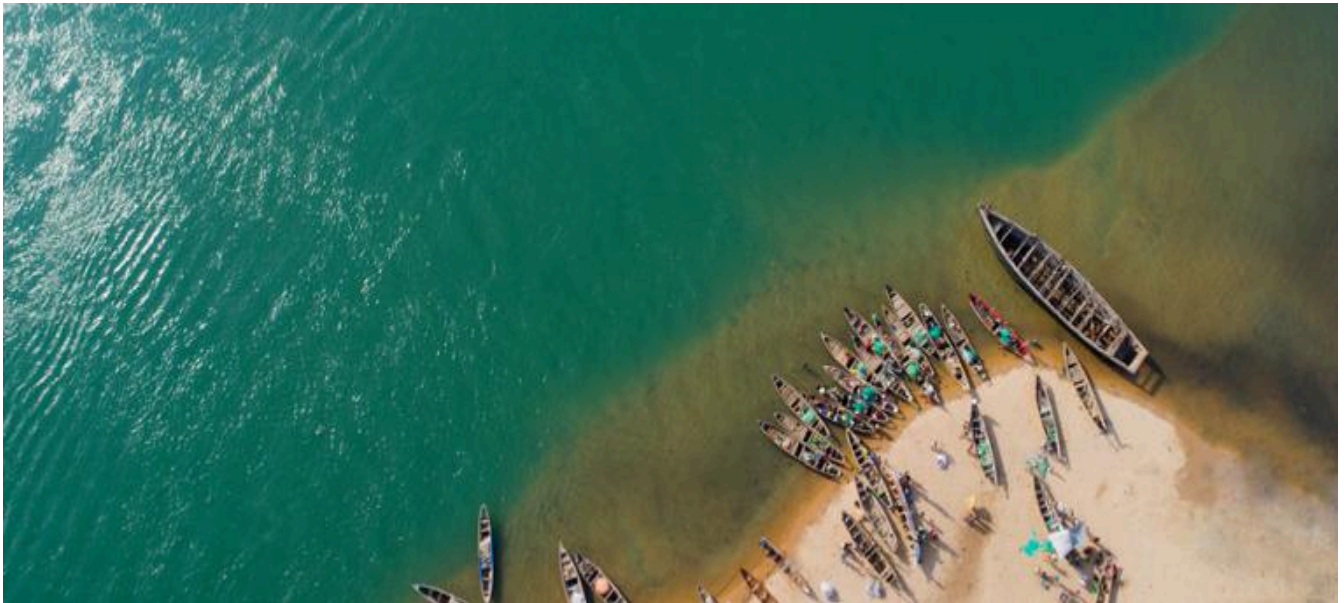


🚗 15km - ⌚ 30m



📍 Ganvié

Jour 11 : Bon voyage !



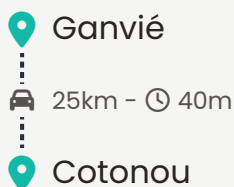
Nous rejoignons ce matin Cotonou, à 25 kilomètres de là, et profitons de notre dernière journée pour faire un petit tour de la ville.

Nous commençons par une visite au **marché international à ciel ouvert** de Cotonou : le marché de Dantokpa. Ce vaste espace a le don de nous faire tourner la tête avec ses divers et multiples articles : amulettes, tissus, pagnes, objets de culte, etc. Aussi, produits vivriers, artisanaux et industriels s'y côtoient. De nombreux commerçants y viennent des quatre coins de l'Afrique établir leur étal, espérant conclure une affaire en or. Chaque jour, ce grand bazar rassemble des milliers de chalands et de vendeurs.

Nous allons ensuite au **Centre de promotion de l'Artisanat** pour faire quelques derniers achats.

Après un peu de temps libre sommes transférés vers l'aéroport pour notre vol retour.

Emplacements



Informations complémentaires

Modalités de réservation

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA**

ASSISTANCE.

Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.

Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.